	Saint-Léger-sur-Vouzance	
	Procès-verbal	**Séance du 5 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de Saint-Léger-sur-Vouzance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. RAJAUD Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 28 mai 2026

PRESENTS : Mme CANOT Sandrine, Mme DA ROCHA Nathalie, Mme DOS SANTOS Sophie, M. GAGNOL Thierry, M. GEVAUDAN Jean-Paul, Mme GEVAUDAN Sandrine, M. LAFORET Pierre-André, M. LECHERE Lionel, M. RAJAUD Michel,

EXCUSEES : Mme JACQUET Delphine, Mme VERNUSSE Isabelle

Secrétaire de séance : Mme GEVAUDAN Sandrine

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la séance du 29 avril 2026. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Objet : Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le vendredi 5 juin 2026 à dix-neuf heures.

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction ministérielle n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, et la circulaire préfectorale n° 11/2026 du 7 mai 2026 prise pour sa mise en œuvre locale dans les communes de moins de 1 000 habitants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 990/2026 du 4 mai 2026, indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. LAFORET Pierre-André, Mme DOS SANTOS Sophie, M. GEVAUDAN Jean-Paul et M. GAGNOL Thierry.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées : M. RAJAUD Michel

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. RAJAUD Michel 9 voix

M. RAJAUD Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées : Liste Mme VERNUSSE Isabelle - M. GAGNOL Thierry - Mme CANOT Sandrine

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

Mme VERNUSSE Isabelle 9 voix

M. GAGNOL Thierry 9 voix

Mme CANOT Sandrine 9 voix

Mme VERNUSSE Isabelle ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

M. GAGNOL Thierry ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme CANOT Sandrine ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Questions diverses :

- *Association « nos communes seins'pliquent »* : Une nouvelle association s'est créée pour organiser chaque année, sur plusieurs communes du secteur, une marche/course solidaire au profit d'octobre rose. Les élus souhaitaient octroyer une subvention à cette association pour les aider à démarrer, mais la commune du Pin a souhaité se retirer et il reste une ombre sur le budget définitif de la marche octobre rose de l'année dernière au Pin. Il est préférable d'attendre la clôture des comptes.

- *Fibre optique* : Un technicien de l'entreprise NGE s'est présenté en mairie pour nous annoncer la réalisation prochaine des travaux concernant la fibre optique : 33 poteaux seront installés le long du chemin du pont des lions et du chemin des parizets.

- *Barrières en bois le long de la rue de l'école* : Elles tombent en morceaux… Il est prévu de les enlever.

- *Frais de scolarité RPI* : Sur la demande des enseignants des 3 écoles, il est envisagé d'augmenter les frais de scolarité attribués à chaque école. En effet, chaque enseignant se voit attribuer un budget « fournitures scolaires » pour lui permettre d'acheter les fournitures scolaires nécessaires au bon fonctionnement de sa classe. Actuellement le budget est de 50€ par élève. La proposition de 55€ est acceptée pour la rentrée 2028. A voir à la prochaine réunion.

- *Concours des potagers 2026* : Une récompense est envisagée pour Maxime LEVITE, organisateur et décorateur du concours depuis de nombreuses années. L'ensemble des élus est favorable. Voir les modalités en prochaine réunion.

- *100 ans de Jean-Claude MARCAUD* : Les élus souhaitent lui offrir un cadeau de la part de la commune, pour honorer notre centenaire. Il lui sera remis lors de son anniversaire organisé le dimanche 21 juin à la salle polyvalente.

- *Salle polyvalente* : Le mur s'abime du côté du rangement des tables et chaises (les chariots cognent le mur). Il est envisagé d'installer des plaques supplémentaires en hauteur, comme celles qui sont posées tout autour de la salle. Contacter l'entreprise Les 3P.

Fin de séance à 20h15